

COMMUNIQUÉ DE L'INSTANCE D'ADMISSION N° 13/2007 DU 10 DÉCEMBRE 2007

Extension du nombre de devises admises pour le négoce des droits de créance à la SWX Swiss Exchange

Le présent Communiqué porte sur l'extension du nombre de devises de négoce. Désormais, les droits de créance (emprunts et produits dérivés) dont la monnaie nominale est le dollar de Hong Kong (HKD) pourront désormais être également négociés et cotés en dollar de Hong Kong (HKD).

Par conséquent, les devises suivantes sont désormais valables pour les droits de créance:

- AUD dollar australien
- CAD dollar canadien
- CHF franc suisse
- CZK couronne tchèque
- DZK couronne danoise
- EUR euro
- GBP livre britannique
- HKD dollar de Hong Kong
- HUF forint hongrois
- ISK couronne islandaise
- JPY yen japonais
- MXN peso mexicain
- NOK couronne norvégienne
- NZD dollar néo-zélandais
- PLN zloty polonais
- SEK couronne suédoise
- TRY lire turque
- USD dollar américain
- ZAR rand sud-africain

Les participants à la SWX qui effectuent leur règlement directement par l'intermédiaire de SIS doivent détenir auprès de cette organisation un compte dans la devise correspondante.

Les Communiqués des l'Instance d'admission sont disponibles sur Internet en français, allemand et anglais à l'adresse http://www.swx.com/admission/regulation/messages/2007_fr.html

